

## QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

BUREAU DE POSTE DE WHITEWOOD, SASKATCHEWAN

M. PERLEY (Qu'Appelle):

1. Avant le 1er novembre 1935, a-t-on reçu des soumissions pour l'installation d'une horloge électrique dans le bureau de poste de White-wood, Saskatchewan?

2. Si oui, quelle fut la plus basse soumission?

3. A qui a été adjugée l'entreprise de l'installation d'une horloge dans le bureau de poste de White-wood?

4. Avait-il envoyé une soumission?

5. Quel était le montant fixé dans le contrat et quand l'horloge a-t-elle été installée?

L'hon. M. CARDIN (ministre des Travaux publics):

1 et 2. Une soumission a été reçue le 29 octobre 1935 de M. H. Downing, bijoutier, de Moosomin, Saskatchewan, pour \$685. Le 2 décembre 1935, M. Downing a offert de réduire sa soumission à \$635.

3, 4 et 5. M. Edward Wiseman, bijoutier, de Wolseley, Saskatchewan, a envoyé une soumission le 3 février 1936 pour \$635, soumission qui a été acceptée. L'architecte régional a fait rapport le 18 avril que l'horloge a été installée.

BUREAU DE POSTE DE BROADVIEW, SASKATCHEWAN

M. PERLEY (Qu'Appelle):

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il fait un appel de soumissions pour l'installation de l'horloge électrique dans le bureau de poste de Broadview, Saskatchewan?

2. Si oui, quand les soumissions doivent-elles être ouvertes?

L'hon. M. CARDIN (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. Le 2 mai 1936, la soumission de M. Edward Wiseman, bijoutier, de Wolseley, pour \$635, a été acceptée.

#### LES SALAIRES PAYES A LA FERME EXPERIMENTALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire demander au Gouvernement si l'on est à faire une enquête sur les salaires payés aux hommes mariés qui sont employés à la ferme expérimentale d'Indian-Head. Je pense que c'est le 21 février que j'ai attiré l'attention du Gouvernement sur cette question, et je crois savoir que des hommes mariés sont encore obligés de subsister à un salaire de 21c. l'heure.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Ainsi que mon honorable ami peut le constater le ministre de l'Agri-

[M. Jacobs.]

culture n'est pas en ce moment à son siège. Mon collègue ne sera pas ici avant un jour ou deux. Je suis sûr que, dès son retour, il sera heureux de répondre à mon honorable ami.

#### CHEMIN DE FER PACIFIQUE-CANADIEN

PROTESTATION CONTRE L'ABANDON PROPOSÉ DU SERVICE ENTRE SASKATOON ET UNITY

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Chemins de fer et Canaux): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) a demandé, hier, s'il était vrai que le Pacifique-Canadien avait l'intention de discontinuer son service entre Saskatoon et Unity, en Saskatchewan, comme il en est rumeur dans sa circonscription. Renseignements pris, je peux dire qu'aucune demande de cessation de service n'a été adressée à la Commission des chemins de fer; en outre, le chef du contentieux du Pacifique-Canadien m'informe qu'il n'a eu connaissance d'aucune demande de la sorte.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Je dois dire que cette ligne ne se trouve pas dans ma circonscription.

#### PORTS NATIONAUX

ACCIDENTS AUX DÉBARDEURS—LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'INSPECTION DU MATÉRIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. C. D. HOWE (ministre de la Marine): Hier, l'honorable député de Kootenay-Est (M. Stevens) m'a posé une question au sujet d'accidents survenus dans le port de Montréal et m'a prié de lui faire part des renseignements que j'obtiendrais à ce sujet. Il appert, suivant les renseignements que j'ai eus, que trois débardeurs ont perdu la vie au cours des opérations de chargement et déchargement dans le port de Montréal depuis le commencement de la saison de navigation. Deux autres personnes se sont noyées: un matelot et un débardeur qui marchait le long des quais après sa journée de travail finie. Il semble que ces deux derniers n'étaient point en train de charger ou de décharger des bateaux au moment où ils ont perdu la vie. Je dois ajouter que le département de la Marine emploie un inspecteur de gréments dans le port de Montréal, qui a pour mission de protéger autant que possible ceux qui chargent ou déchargent les navires, en inspectant les appareils dont on se sert pour ces opérations et en veillant à ce que les méthodes de travail offrent toute sécurité.

Il semble bien que la mort des trois débardeurs qui ont été tués au cours des opérations de chargement et de déchargement n'ait pas été due à quelque défectuosité d'appareil. Je